

ENERGIE

HENRI TANDONNET, CHANTAL JOUANNO



«Chantal Jouanno et Henri Tandonnet : " Nous devons faire confiance aux territoires pour réussir la transition énergétique "»

10/02/2015

Chantal Jouanno et Henri Tandonnet : " Nous devons faire confiance aux territoires pour réussir la transition énergétique "

Le Sénat commence aujourd'hui l'examen du projet de loi sur la transition énergétique pour la croissance verte. Chantal Jouanno, sénatrice de Paris, et Henri Tandonnet, sénateur de Lot-et-Garonne, porteront la voix du groupe UDI-UC pour déplorer le « manque d'ambitions de cet texte par ailleurs trop centralisateur, ne laissant pas aux territoires, pourtant acteurs incontournables de la transition énergétique, la liberté nécessaire.

« Nous validons les orientations de cette loi qui s'inscrit dans les orientations des deux Grenelle et des objectifs que nous avons portés avec Jean-Louis Borloo » indique Chantal Jouanno.

« C'est une bonne loi d'adaptation, ce n'est pas une loi de transition » déplore la sénatrice. « Son contenu n'est pas à la hauteur des attentes des professionnels et des élus. Il n'a pas l'envergure pour provoquer une réelle transition et ne constitue pas un élan dynamique qui permettrait à la France de se fixer un cap national et de s'imposer également au niveau international comme moteur incontournable d'un modèle énergétique novateur » insiste Henri Tandonnet.

Pour le sénateur, il y a un manque de cohérence : « Les objectifs sont trop ambitieux au vu des outils et des financements. Aucune traduction financière des ambitions n'est présentée ».

Chantal Jouanno, comme l'ensemble des sénateurs du groupe, dénonce « un texte centralisateur qui maintient les monopoles de fait et écarte toute réforme structurelle. Il peut encore changer avec le travail d'amendement du Sénat » espère-t-elle.

La sénatrice attend « une véritable décentralisation, une réelle réforme fiscale et une stratégie globale d'anticipation ». Elle présentera une mesure phare pour le groupe UDI-UC « pour que la transition écologique ne soit pas qu'un discours » : la liberté d'expérimentation des collectivités. « Nous croyons que seul ce droit accordé aux collectivités permettra une véritable accélération de la transition ».

Henri Tandonnet regrette que ce texte ne rentre pas dans une stratégie globale européenne : « Comme nos collègues centristes de l'Assemblée nationale, nous pensons que votre texte n'insufflera pas un élan pourtant nécessaire à une ligne européenne forte et commune. En cela ce projet de loi est un rendez-vous manqué ».

Les deux sénateurs indiquent que le groupe UDI-UC réserve son vote « aux avancées que nous pourrions faire ensemble durant nos débats ».

Contact presse : Frédérique HENRY / Camille LOUIS
01 42 34 21 18 / 01 42 34 30 58 - communication@uc.senat.fr
Internet : www.udi-uc-senat.fr
Twitter : [@UC_Senat](https://twitter.com/UC_Senat)
Facebook : [SenateursUDIUC](https://www.facebook.com/SenateursUDIUC)